

Taxe d'apprentissage



« Faites confiance au CFA Form'AS et accompagnez-nous dans la formation des jeunes aux métiers du sport et de l'animation. »

« Faire d'une passion, son métier »

Form'AS - APMSAA
Maison des Sports
4, Rue Jean Mentelin
BP 95 028
67 035 Strasbourg Cedex 02

Tél : 03 88 26 94 70
Contact : contact@form-as.fr

SOMMAIRE

- P.3** Présentation de Form'AS
- P.4** L'offre de formation du CFA
- P.5** Les projets de Form'AS
- P.6** 5 bonnes raisons de verser votre taxe d'apprentissage au CFA Form'AS
- P.7** Taxe d'apprentissage : mode d'emploi
- P.8** Votre interlocuteur



Présentation du CFA Form'AS

Form'AS est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des métiers de l'Animation et du Sport. Créé en 2007 à l'initiative de la Région Alsace, le CFA a pour fonction de permettre à des jeunes de moins de 26 ans d'accéder par la formation en alternance à des qualifications professionnelles reconnues, délivrées par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Sa gestion est assurée par l'APMSAA, l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation en Alsace.

Mot de la Directrice

FORM'AS est un CFA « hors murs » qui propose 14 formations dans les spécialités du sport et de l'animation. En cette rentrée 2015/2016, 154 apprentis vont préparer un diplôme BPJEPS ou DEJEPS conduisant au métier d'animateur professionnel.

Ces animateurs professionnels jouent un rôle majeur dans notre société car ils participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes adultes par la découverte de la pratique sportive, des pratiques culturelles et par la sensibilisation à la nature et à l'environnement. Ils contribuent également à la création et au renforcement du lien social des publics âgés et fragilisés et à la prise en compte des valeurs citoyennes.

Les futurs employeurs, associations sportives, culturelles, de loisirs, les services publics, ont ainsi grâce à FORM'AS, la possibilité de recruter des jeunes apprentis et de les former à leurs besoins.

Toute notre équipe est à la disposition des uns et des autres pour mettre en œuvre ces projets d'avenir.

Karen LACROIX

Directrice du CFA FORM'AS

LE SAVIEZ-VOUS

Le CFA Form'AS, c'est :

- **154** apprentis pour l'année 2015/2016
- **11** formations **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **3** formations **DEJEPS** (Diplôme Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **8** organismes de formation partenaires du CFA
- **79%** de taux d'insertion professionnelle (apprentis sortis de formation en 2014)

« Soutenir la formation des jeunes aux métiers du sport et de l'animation, c'est investir dans la professionnalisation des éducateurs de demain »



L'offre de formation du CFA Form'AS

LES FORMATIONS DANS LES METIERS DE L'ANIMATION

FORMATIONS :

- **BPJEPS*** : spécialité **LOISIRS TOUS PUBLICS**, « *Animer la ville, animer le territoire* » (UFCV)
- **BPJEPS** : spécialité **LOISIRS TOUS PUBLICS**, « *Animation périscolaire* » ou « *Animation adolescent* » (CPCV-EST)
- **BPJEPS** : spécialité **ANIMATION SOCIALE**, « *Animation dans le secteur sanitaire et médico-social* » et « *Animateur jeunes et de la Cité* » (IFCAAD)
- **BPJEPS** : spécialité **ANIMATION CULTURELLE**, « *Développement d'accompagnement culturel* » (CEMEA)
- **BPJEPS** : spécialité **ANIMATION NATURE**, « *Education à l'Environnement vers un Développement Durable* » (ARIENA)
- **DEJEPS**** : spécialité **ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET CULTURELLE**
2 mentions :
 - Développement de projets, territoires et réseaux
 - Animation sociale(CEMEA-IFCAAD et ARIENA-UFCV)

* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

** Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

LES FORMATIONS DANS LES METIERS DU SPORT

FORMATIONS :

- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES EQUESTRES**, « *Economie et gestion d'un centre équestre* » (CFPPA d'Obernai)
- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**, « *Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être* » (CREPS de Strasbourg)
- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**, « *Développement de projets sportifs en milieu périscolaire et péri-éducatif* » (PRO FORMAT, Mulhouse)
- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION** (CREPS de Strasbourg, Antenne de Mulhouse)
- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES GYMNiques DE LA FORME ET DE LA FORCE** (CREPS de Strasbourg)
- **BPJEPS** : spécialité **ACTIVITES GYMNiques DE LA FORME ET DE LA FORCE** (PRO FORMAT, Mulhouse)
- **DEJEPS** : spécialité **PERFECTIONNEMENT SPORTIF** (Badminton, Tennis) (CREPS de Strasbourg)

FORM'AS délègue la mise en œuvre des formations à des Organismes de Formation spécialisés:



5 bonnes raisons de choisir le CFA Form'AS pour le versement de votre taxe d'apprentissage :

➤ Soutenir le CFA Form'AS, c'est vous associer à une association qui œuvre pour l'emploi et l'éducation

Vous êtes attachés à votre territoire et vous souhaiteriez participer au développement de celui-ci. Cette possibilité vous est offerte en soutenant Form'AS, un CFA qui contribue quotidiennement à l'emploi et l'éducation dans les secteurs du sport et de l'animation sur l'ensemble du territoire alsacien. Nous accompagner dans nos projets, c'est faire apparaître votre soutien aux côtés d'une structure reconnue pour ses missions d'intérêt général.

➤ Soutenir le CFA Form'AS, c'est contribuer au développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

Le CFA Form'AS prépare les jeunes aux exigences du monde de l'entreprise en leur offrant la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage. L'apprentissage permet tout à la fois d'accumuler les compétences théoriques indispensables à la mise en situation, tout en se confrontant aux réalités du terrain auprès de structures professionnelles. Soutenir le CFA Form'AS, c'est participer à la pérennisation et au développement de l'apprentissage dans ces métiers.

➤ Soutenir le CFA Form'AS, c'est nous accompagner dans la promotion des métiers du sport et de l'animation

L'une des priorités du CFA Form'AS est de participer à la reconnaissance des métiers du sport et de l'animation comme des professions à part entière. Ces métiers nécessitent en effet de vraies compétences et un véritable statut. Vous engager à nos côtés, c'est vous solidariser pour parler d'une seule voix : « il est possible de faire de sa passion un vrai métier ».

➤ Soutenir le CFA Form'AS, c'est investir dans la professionnalisation de nos éducateurs et pour l'éducation de nos jeunes

Les secteurs du sport et de l'animation nécessitent une professionnalisation de ses acteurs. Pour répondre à ce défi, Form'AS a pris le parti de former par la voie de l'apprentissage de véritables professionnels qui auront en charge l'éducation de nos jeunes. Aussi, en nous soutenant dans cette mission, vous participerez pleinement à cet investissement éducatif pour notre jeunesse.

➤ Soutenir le CFA Form'AS, c'est traduire votre passion en engagement

Historiquement sur notre territoire, il existe une relation étroite entre les associations sportives et de jeunesse, et les entreprises locales. Beaucoup d'entrepreneurs sont également dirigeants bénévoles dans des clubs et des associations. Ainsi, nos chefs d'entreprises possèdent pour la plupart une fibre associative forte. Or, nombreux sont ceux qui hésitent à traduire cette passion en action concrète et solidaire pour le territoire. En nous accompagnant dans notre démarche de développement de l'emploi sportif et associatif, vous y contribuerez pleinement.

Les projets que nous avons réalisés en 2015 grâce à votre soutien...

- Mise en œuvre et coordination de la formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en partenariat avec la DRJSCS et les organismes de formation délégués
- **10** journées de formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs – **27** maîtres d'apprentissage et tuteurs formés.
- **36** réunions d'information pour le public organisées sur le territoire alsacien
- **7** salons orientation – formation – emploi
- **2 600** catalogues et **6000** plaquettes distribuées
- Diffusion des Newsletters FORM'AS (**1 600** destinataires (employeurs et candidats))
- **666** contacts avec des candidats : conseils, accompagnement des candidats, et mise en relation avec des employeurs potentiels
- L'APMSAA, organisme gestionnaire du CFA Form'AS est partenaire associé du Contrat d'objectifs « *Les métiers du sport et de l'animation globale* » signé entre l'Etat, la Région et les branches professionnelles en 2010

Ceux pour lesquels nous avons besoin de votre appui en 2016...

- Projet en cours de création d'une plateforme de formation à distance (FOAD) mutualisée entre les 19 CFA du Sport de l'Animation et du Tourisme situés en France.
- Pérennisation et ouverture de nouvelles formations en apprentissage
- Développement de l'apprentissage transfrontalier
- Formation des nouveaux maîtres d'apprentissage et tuteurs
- Poursuite de la communication sur les salons emploi-formation sur le territoire
- Poursuite de nos réunions d'information à destination du public et des employeurs
- Développement de la communication du CFA Form'AS dans les médias.
- Création, impression et diffusion de nos maquettes et catalogues de formation
- Approfondissement de nos missions d'accompagnement auprès des candidats et des employeurs
- Achat d'équipements pour nos apprentis

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE

La Taxe d'apprentissage est le seul impôt que vous pouvez affecter au moins partiellement à un bénéficiaire de votre choix.

La taxe d'apprentissage permet chaque année de pérenniser notre CFA et de contribuer au développement de nos formations. Le CFA Form'AS est habilité à percevoir du quota et l'APMSAA - l'organisme gestionnaire du CFA - est autorisée à toucher du hors-quota (cat.A).

Soutenez le CFA Form'AS et l'APMSAA et transformez votre contribution obligatoire en investissement.

Un soutien qui nous engage à vos côtés...

En remerciement de votre soutien, Form'AS s'engage à vous rendre compte régulièrement de ses activités et à mettre en valeur votre entreprise au travers de son site Internet. (près de 40 000 visites depuis sa création en 2008).

Taxe d'apprentissage : mode d'emploi

Qui ?

- Toute entreprise, industrie, service ou négoce, quelle que soit son activité

Quand ?

- Les versements doivent être effectués avant le 01 mars 2016

Comment ?

- Merci d'indiquer clairement à votre organisme collecteur ou à votre agent comptable, le montant que vous souhaitez verser au CFA Form'AS (quota) et/ou à l'APMSAA (hors-quota – cat.A)

Chaque année, vous êtes toujours plus nombreux à soutenir les projets du CFA Form'AS. Votre confiance contribue au développement de notre structure et au succès de nos apprentis.

Votre soutien nous encourage à poursuivre nos actions. Merci à toutes et à tous !





VOTRE INTERLOCUTEUR

Pour toute question relative aux modalités de versement de la taxe d'apprentissage :

AGNELLET Julien

Chargé de développement APMSAA

Tél : 06 59 07 29 85

Courriel : j.agnellet.apmsaa@gmail.com



CONSEIL REGIONAL ALSACE

CHAMPAGNE-ARDENNE

LORRAINE

DRDJSCS ALSACE

CHAMPAGNE-ARDENNE

LORRAINE



Form'AS - APMSAA

Maison des Sports

4, Rue Jean Mentelin

BP 95 028

67 035 Strasbourg Cedex 02

Tél : **03 88 26 94 70**

Contact : contact@form-as.fr